



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : MALE 60007 11.06.20 Réalisé par Jean Pierre BARRERE Pour le compte de CABINET BARRERE Date de réalisation : 12 juin 2020 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral : N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 61 rue du Maréchal Joffre 65700 Maubourguet

Vendeur MALE Bernard



MALE Bern	ard	Google	elotilde Et i Henri	Lógis Hótel (Petit Casino en la lacout Impasse du Casino Map data 62020 Imac en se	e Maubourguetois Gamm vert de France	e
	jour, la commune de Maubo déclaration de sinistre inden	SYNTHESE surguet est soumise à l'obligation on nisé est nécessaire.	d'Information Acque	Locataire (IAL	_).	
	Votre coi	mmune C ;	OINT O	tre immeuble		
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure Daté	Concerné	Travaux	Réf.	
PPRn	Inondation	évisé X 02/08/201	0 non	non	p.4	
	Zonage de sismi çi	té : 3 - Modérée*	oui	-	-	
	Zonage du potentiel	radon : 1 Faible	non	-	-	

articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 * Zonage sismigue de la France Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8). potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique et n°2010-1255 du 22 octobre 20 ** Situation de l'immeuble au regard d 8, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018. modifié par le Décret n°2018-434 du

hormations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen (2)
Plan d'Exposition au Bruit*	Aucun

^{*} Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb





SOMMAIRE

Synthèse	1
Imprimé officiel	3
Localisation sur cartographie des risques	
Déclaration de sinistres indemnisés	Ę
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	6
Annexes	7

Tirage provisoire. Ne peut être joint à un acte authentique





Etat des Risques et Pollutions

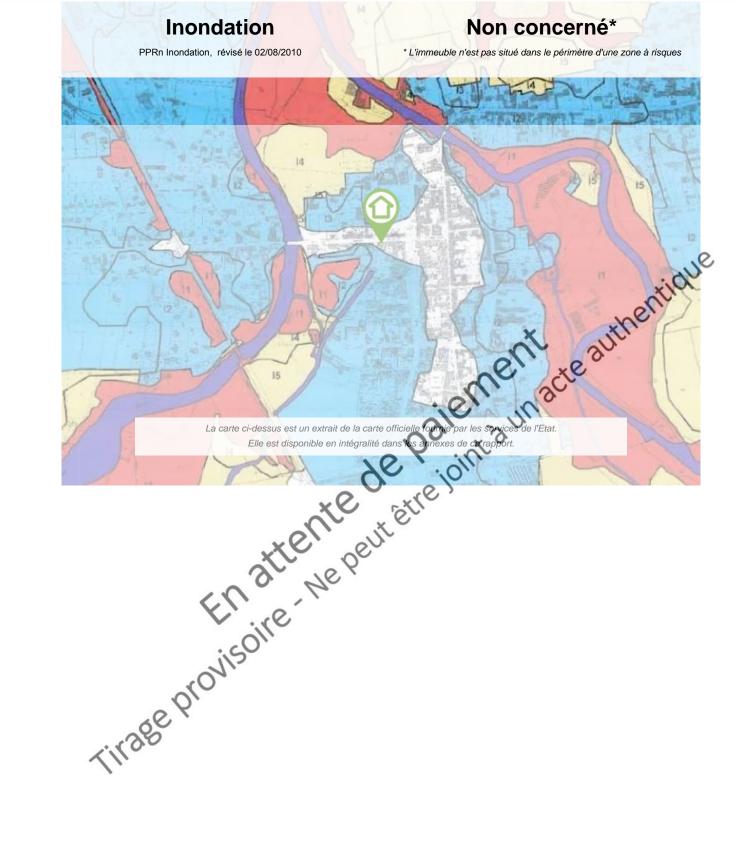
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

	gations, interdictions, servitud , est établi sur la base des info ° 65-20		ar arrêté préfectoro		ciliologiques
Situation du bien immobilie	er (bâti ou non bâti)			Document réalisé l	e : 12/06/2020
2. Adresse					, , , , , ,
61 rue du Maréchal Joffre					
65700 Maubourguet					
3 Situation de l'immeuble	au regard de plans de préver	ation des risques naturels IPPPr	1		
L'immeuble est situé da L'immeuble est situé da	ns le périmètre d'un PPRn ns le périmètre d'un PPRn ns le périmètre d'un PPRn	prescrit appliqué par anticipatio	on	OUI OUI OUI OUI	non X non X non X
Inondation	Crue torrentielle		Submersion marine		
Mouvement de terrain Feu de forêt				Eruption vo	Chille
	né par des prescriptions de tra its par le règlement du PPR no	vaux dans le règlement du ou turel ont été réalisés	des PPRn	Jillio J	non X
1. Situation de l'immeuble	au regard de plans de préver	ntion des risques miniers [PPRm	0,	VQ,	
L'immeuble est situé da	ns le périmètre d'un PPRm ns le périmètre d'un PPRm ns le périmètre d'un PPRm n compte sont liés à :	prescrit appliqué par anticipati approuvé	es risques grisés ne val pas	OUI l'objet d'une procédure PPR OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OU	non X non X non X sur la commune)
		Effondreme	17 Oussement		
	né par des prescriptions de tra its par le règlement du PPR mi	vaux dans le réglement du ou	des PPRm		non X
5. Situation de l'immeuble	au regard de plans de préver	tion des risques rechnologiqu	es [PPRt]		
L'immeuble est situé da Les risques technologiqu	YY	appro u né prestrii :		OUI OUI l'objet d'une procédure PPR	
Risque Industriel L'immeuble est situé en L'immeuble est situé en Si la transaction concer Si la transaction ne con est exposé ainsi que leu	zone de prescription ne un occument, le convaux p ceme pas un le vis nent, l'infor	et de surpression le la comment de la commen			non X non X non I
3. Situation de l'immeuble	au regard du zonage régleme	entaire pour la prise en compt	e de la sismicité		
en application des articles R 563-4 et L'immeuble est situé da			me Modérée	Faible zone 2	
	au regard du zonage régleme			n	
- 0-	tu code de l'environnement et R1333-29 du co ns une Zone à Potentiel Radon		f n°2018-434 du 4 juin 2018 Faible avec facteur zone 2		Faible
	sinistres indemnisés par l'assu onnée dans l'acte authentique			oui 🔃	non
	au regard de la pollution des ns un Secteur d'Information su une à ce jour			oui	non X
Parties concernées					
Vendeur	MALE Bernard		à	le	
Acquéreur			à	le	
Attention! S'ils n'impliquent pas d préventive et concerner le bien i	l'obligation ou d'interdiction réglementair mmobilier, ne sont pas mentionnés par ce	e particulière, les aléas connus ou prévisib ti état.	les qui peuvent être signalé	s dans les divers documents	d'information











Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Maubourguet

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/12/2019	14/12/2019	13/03/2020	- , er
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/2000	10/06/2000	17/12/2000	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				-0
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	100)
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/05/1990	17 /05/ 1990	19/12/1990	
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982), _
itabli la :	65700 Maubo France	arguet		
Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées Commune : Maubourguet Etabli le : MALE Bernard	Acquéreur :			
MALE Repard				





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

ané par:
, de EUROCODE 8

. (exes per l'italité authérnitule)
. (e



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº: 65-2017-03-17-006

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements :

Joncernées
Jur les risques

115 décembres Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernée par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur naturels ou technologiques majeurs;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 d liste des communes concernées par l'obligation d'information des immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majer

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquere ataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont libr consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend:

- des risques technologiques dans un PPR approuvé ou la liste des risques naturels prévisibles e prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxque le vendeur ou le bailleur peut se référer,

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL):

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

